

ARRÊTÉ n° 2019 - 12
TEMPORAIRE PRESCRIVANT LA CIRCULATION PAR ALTERNANCE
ET INTERDISANT LE STATIONNEMENT
Sur l'ensemble de l'agglomération

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la programmation des travaux d'intervention ponctuelle d'accès à l'infrastructure France Télécom sur l'ensemble des rues de la Commune ;
Vu la demande d'arrêt de circulation présentée par l'entreprise POLYKABEL – 4, avenue d'Ouessant – Bâtiment normal – 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE, réceptionnée en mairie par mail du 13 mars 2019, représentée par Madame Joana Gomes ;
CONSIDÉRANT que lesdits travaux nécessitent, au droit du chantier, une réglementation de la circulation et du stationnement pour des raisons de sécurité,
CONSIDÉRANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation, Vu l'intérêt général ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1er / La circulation des véhicules sera alternée, le stationnement et le dépassement interdit à tous les véhicules au niveau des travaux du 25 mars 2019 au 25 mars 2020.

ARTICLE 2ème / Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et une circulation se fera manuellement.

ARTICLE 3ème / Cette réglementation fera l'objet d'un affichage du présent arrêté aux extrémités des travaux. Elle sera également mise en application, annoncée, signalée, conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur, par les soins et à la charge du concessionnaire ou des entreprises travaillant pour son compte.

ARTICLE 4ème / Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les Agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur,


Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- L'entreprise,
- Le STA de Bléré, La Gendarmerie de Château-Renault, SDIS de Fondettes

Affichage en mairie le 14 mars 2019

Site internet le 14 mars 2019

Fait à Monthodon, le 14 mars 2019


Le Maire,
Olivier PODEVIN
